

## La réponse de la rédaction

Le 19 juillet 2011

La pertinence d'une vaccination obligatoire contre la rougeole d'un point de vue épidémiologique fait débat chez les spécialistes de santé publique. D'une manière générale, dans le domaine de la vaccination, les interrogations sont nombreuses quant à l'opportunité et la légitimité d'imposer telle ou telle immunisation. Les arguments défendus par les uns et les autres sont par ailleurs différemment appréciés en fonction de la gravité de la maladie concernée. Il ne nous appartenait pas dans cet article ni de présenter les différents arguments en présence, ni d'en proposer une appréciation. Nous souhaitions uniquement exposer le point de vue de l'Académie française de pharmacie, dont les avis traditionnellement étayés et mesurés méritent certainement l'attention, quelles que soient les critiques objectives que l'on puisse leur opposer.

L'Académie française de pharmacie a donc choisi pour sa part de se prononcer en faveur d'une vaccination obligatoire, position qu'elle partage avec d'autres. Parmi les arguments avancés par cette instance pour soutenir cette option ne figurait pas uniquement la situation épidémiologique préoccupante actuelle (au-delà de toutes les divergences d'appréciation) mais également **le fait que l'absence de dangerosité du vaccin a été clairement démontrée. Il ne s'agit pas ici d'une « position », d'un « point de vue » mais bien d'un fait avéré que l'Académie de pharmacie choisit de mettre en avant comme élément confortant sa position.**

En effet, la plupart des autorités sanitaires internationales, dont la Food and Drug Administration (FDA), ont confirmé l'absence de nocivité de la vaccination contre la rougeole. Soulignons notamment que le caractère frauduleux de l'étude la plus souvent relayée par les opposants à la vaccination contre la rougeole, qui évoquait un lien entre cette vaccination et le développement d'autisme, a été clairement dénoncé cette année par le British Medical Journal, tandis qu'en 2010 le Lancet avait déjà décidé de retirer l'étude qu'elle avait publiée en 1998 de ses archives.

La rédaction